

Le montant net imposable de la retraite sera disponible le 30 janvier sur www.lassuranceretraite.fr

Paris, le 11 janvier 2019

Comme annoncé hier par M. Gérard DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics, l'Assurance retraite s'engage à permettre aux retraités du régime général de retrouver sur leur espace personnel le montant de leur retraite soumise à impôt sur le revenu (aussi appelé assiette fiscale).

Comme c'est déjà le cas actuellement, toute somme versée dans une année fiscale est déclarée et soumise à l'impôt au titre de cette année. La mensualité de décembre 2018 payée en janvier 2019 sera bien déclarée dans l'année fiscale 2019, et est donc soumise au prélèvement à la source.

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé est calculé sur la base du taux d'imposition fourni par l'administration fiscale appliqué au montant imposable de la retraite.

Ce montant imposable n'est pas le montant net payé de la retraite. Il correspond à la somme des avantages imposables (ex : retraite personnelle, majoration pour enfants, etc.), à laquelle il faut soustraire le montant de la CSG déductible éventuellement prélevée sur votre retraite.

Comment connaître les détails du paiement de la retraite ?

En se connectant à leur espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr, les retraités peuvent déjà consulter gratuitement tous les détails du paiement de leur retraite en utilisant le service « *Demander mon relevé des mensualités* ». Ils peuvent notamment prendre connaissance du montant d'impôt sur le revenu prélevé à la source et du montant net versé.

Dès le 30 janvier, ils pourront donc aussi consulter le montant net imposable de leur retraite.

Toutes les informations sur le prélèvement à la source sont disponibles sur notre page spéciale :

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/retraites/retraite-modalites-paiement/le-prelevement-a-la-source-de-limpot-sur-le-revenu.html>

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de l'Assurance retraite. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...).